



DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *bureau officiers.*

**INSTRUCTION N° 000-21980-2007/DEF/DPMM/1/RA relative à l'admission des officiers sous contrat dans les corps d'officiers de marine et d'officiers spécialisés de la marine.**

*Du 4 avril 2007*

NOR D E F B 0 7 5 0 7 5 3 J

---

*Références :*

- a) Décret n° 75-1207 du 22 décembre 1975 (BOC, p. 4909 ; BOEM 321), modifié ;
- b) Instruction n° 99/DEF/DPMM/1/RA du 6 mai 2004 (BOC, p. 3116 ; BOEM 321).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Deux annexes.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 321.2.

*Référence de publication :* BOC N° 15 du 26 juin 2007, texte 31.

---

1. Conformément aux dispositions de l'article 15 du décret cité en référence, les officiers sous contrat peuvent être admis au choix, sur leur demande, avec leur grade et leur ancienneté de grade, dans l'un des deux corps d'officiers de carrière (officiers de marine ou officiers spécialisés de la marine).
2. Les capitaines de corvette sous contrat et les lieutenants de vaisseau sous contrat comptant au moins huit ans de services militaires en qualité d'aspirant ou d'officier au 1<sup>er</sup> mars de l'année d'activation et ayant fait l'objet d'un contrôle annuel obligatoire de la condition physique du militaire (CCPM), peuvent faire acte de candidature. Les intéressés doivent être titulaires d'un diplôme de l'enseignement militaire supérieur (diplôme technique au moins).
3. Les demandes d'admission présentées par les candidats selon le modèle joint en annexe I, sont transmises par la voie hiérarchique à la direction du personnel militaire de la marine (PM1/RA), à une échéance fixée chaque année par message. Ces demandes sont accompagnées d'une fiche d'appréciations dont le modèle est joint en annexe II, rédigées par le commandant de formation.
4. Les candidatures sont examinées en commission au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année d'activation.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
directeur du personnel militaire de la marine,*

Pierre DEVAUX.

ANNEXE I  
**MODÈLE DE CANDIDATURE.**

## MODELE DE CANDIDATURE

(Date)

Le (Grade, nom, matricule)

à

Madame le ministre de la défense (marine)

-

Objet : Admission dans le corps des officiers (de marine ou spécialisés de la marine\*).

Référence : Décret n° 75-1207 du 22 décembre 1975 (BOC, p. 4909 ; BOEM 321) modifié, portant statuts particuliers des corps d'officiers navigants de la marine (art. 15).

-

J'ai l'honneur de solliciter mon admission au choix, en (année d'activation), dans le corps des officiers (de marine ou spécialisés de la marine\*).

\* Rayer si nécessaire la mention inutile.

ANNEXE II  
**FICHE D'APPRÉCIATIONS ET D'ÉVALUATION.**

FICHE D'APPRECIATIONS ET D'EVALUATION

--|--

CANDIDATURE D'OFFICIER SOUS CONTRAT  
POUR L'ADMISSION DANS UN CORPS D'OFFICIERS DE CARRIERE

1. EMPLOI TENU – AUTRES FONCTIONS :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
2. APPRECIATIONS SUR LA QUALITE DES SERVICES RENDUS DANS L'EMPLOI ET LES FONCTIONS :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
3. QUALITES INTRINSEQUES – PERSONNALITE – POTENTIEL :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
4. COMPETENCES OU DOMAINES D'EXPERTISES PARTICULIERES :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
5. EVALUATION – APTITUDE A TENIR ULTERIEUREMENT DES EMPLOIS EN ETAT-MAJOR, DIRECTION OU SERVICE :

Je désirerais tout particulièrement l'avoir sous mes ordres	
Je serais heureux de l'avoir sous mes ordres	
Je l'accepterais mais ne demanderais pas à l'avoir sous mes ordres	
Je préférerais ne pas l'avoir sous mes ordres	

Date :

Cachet  
et signature du commandant de formation